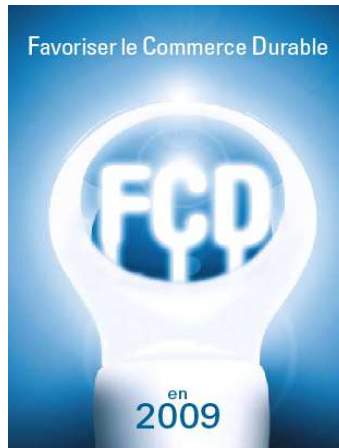




Communiqué de presse

Paris, le 19 janvier 2009

2009 : entretenir le moteur de la consommation

En 2008, les enseignes du Commerce et de la Distribution proposaient de *se mobiliser pour créer la confiance*.

En 2009, le moteur de la consommation sera plus vital encore pour la France.

Résister à la conjoncture internationale

La consommation des ménages a connu une rupture de rythme en 2008. La FCD, à l'inverse de plusieurs de ses collègues européens, ne demande pas de mesure spécifique de soutien de la demande.

En revanche, elle insiste sur la nécessité de ne pas augmenter les prélèvements de toute nature (la taxe poisson doit être supprimée), et de ne pas entraver le fonctionnement du crédit à la consommation.

Achever les réformes pour le pouvoir d'achat

La LME, même si elle est le fruit d'un compromis, produit des effets positifs, grâce à la négociabilité. Le développement de la concurrence, qui se traduit en 2008 par une baisse des marges des enseignes, est favorable au consommateur.

La réforme de la loi Royer-Raffarin, préparée par la mission Charié, doit permettre à la fois de recréer un esprit d'aménagement et de susciter la concurrence sur le terrain.

Le débat sur l'ouverture du dimanche mériterait d'être calé sur le rapport unanime du Conseil Economique et Social.

.../...

Poursuivre le dialogue social

En plus de l'accord salarial 2009, trois accords ont été signés en 2008 : égalité salariale entre les femmes et les hommes en juin 2008, temps partiel choisi en juillet 2008, et Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences des salariés de la branche (GPEC) en novembre 2008.

En 2009, les partenaires sociaux aborderont d'autres chantiers comme les classifications et les seniors, et amplifieront le programme *Ergodistrib* (santé au travail).

Favoriser le commerce durable

Un bilan de la Convention passée avec le Ministre de l'Environnement et du Développement durable le 29 janvier 2008 sera dressé à l'occasion de la Semaine du Développement Durable début avril. Des actions ont été lancées, notamment sur les ampoules, les sacs d'emballage, le bilan carbone. De nouvelles étapes seront franchies en 2009.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53